fcfa

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA



UN MOMENT À SAISIR :

asseoir la francophonie comme levier de souveraineté du Canada

Mémoire cadre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

EN VUE DU

PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES 2028-2033

ISBN : 978-2-922742-6

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente 04

Liste des recommandations et demande 06

Introduction 08

Renouveler l'engagement du Canada envers la dualité linguistique 10

Le Canada à la croisée des chemins 11

De nouvelles obligations : la LLO modernisée 14

Pour une stratégie de vitalité à long terme des communautés francophones et acadiennes 18

La santé des communautés et leur pleine participation à la société canadienne 18

Des progrès réels à souligner 18

Des défis persistants qui limitent la croissance 26

La juste part des francophones 34

Planifier la croissance 36

Vivre en français partout au Canada 36

Les besoins grandissants des communautés 36

L'avenir des organismes communautaires : vers des institutions plus fortes 38

Des investissements durables pour des retombées mesurables et tangibles : les conditions d'un Plan d'action gagnant pour les communautés 40

L'asymétrie, la clé de la réussite 40

Le financement de base pour tous et dans tous les ministères 41

Une gestion « par, pour et avec » les francophones 42

Les indicateurs et les cibles 42

Cinq priorités pour les communautés francophones et acadiennes 44

Investissements demandés : en chiffres 52

Conclusion 56

Annexe : les priorités régionales identifiées dans chaque province et territoire 58

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Dans deux ans, le Canada accueillera le 21e Sommet de la Francophonie. Quel récit voulons-nous raconter, au monde entier qui nous rendra visite à cette occasion, sur la place du français dans notre pays?

Nous voudrons, certainement, montrer que la francophonie est une part fondamentale de ce qui rend ce pays différent et de ce qui lui confère sa souveraineté. Que, dans un changement de paradigme mondial dans les relations entre nations, le Canada s'est repositionné sur les plans économique et diplomatique, entre autres, par sa main-d'œuvre bilingue et sa capacité d'accéder aux marchés du Commonwealth et de la Francophonie.

Nous voudrons raconter le récit d'un Parlement qui a reconnu l'importance d'agir avec audace pour freiner et renverser le déclin du français, notamment avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* et des mesures non seulement pour protéger et promouvoir la langue partout au pays – mais aussi afin d'en libérer le plein potentiel pour l'essor du Canada.

À cet égard, les communautés francophones et acadiennes ont parcouru un long chemin pour arriver jusqu'ici. Peu auraient prédit, aux horizons de 1980, qu'elles disposeraient un jour de plus de 750 écoles et de quelque 100 centres culturels et communautaires, qu'elles auraient investi des chantiers de développement comme la santé et l'immigration francophone, qu'elles organiseraient de grands rassemblements jeunesse comme les Jeux de la francophonie canadienne. Nous avons progressé, mais nous demeurons en rattrapage tant au niveau de la démographie qu'à celui de la capacité de vivre en français au quotidien et, ultimement, celui de la légitimité de notre langue dans l'espace public.

C'est dans ce contexte qu'il faut lire ce que demandent les communautés francophones et acadiennes pour le prochain Plan d'action pour les langues officielles.

Les nouvelles obligations de la *Loi sur les langues officielles* commandent une transformation complète de la façon dont les institutions fédérales appliquent la *Loi* et appuient les communautés francophones en situation minoritaire. Une nouvelle *Loi* exige un nouveau paradigme, capable de transformer la francophonie canadienne pour la prochaine génération.

Liane Roy



LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DEMANDE

La FCFA recommande que le Plan d'action pour les langues officielles 2028-2033 repose sur cinq priorités :

1 Investir dans sept chantiers de vitalité francophone fondamentaux :

- l'éducation et l'apprentissage de la petite enfance au postsecondaire et jusqu'à l'âge adulte;
- la culture, la promotion, la valorisation et la protection du français;
- l'immigration francophone et le vivre-ensemble;
- l'accès aux services en français;
- le développement des infrastructures communautaires, culturelles et éducatives, ainsi que le logement;
- l'intelligence artificielle et la découvrabilité des contenus francophones;
- le commerce, la diplomatie et le rayonnement international.

Le Plan d'action devrait aussi reconnaître que le développement communautaire et régional, les médias communautaires, le patrimoine et la transmission linguistique et culturelle sont aussi au cœur de la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

2 Adopter une approche différenciée

L'égalité réelle ne peut être atteinte par des mesures uniformes. Les communautés francophones et acadiennes sont diverses et les besoins varient selon les régions, la démographie, les secteurs et les capacités institutionnelles. La FCFA propose :

- **la création de fonds stratégiques asymétriques**, dotés de critères souples, afin de soutenir les priorités propres à chacune des communautés et à chaque secteur;
- **la mise en place d'une enveloppe consacrée à la collecte et à l'analyse de données** sur les communautés francophones en situation minoritaire, à la recherche en français, aux enjeux démographiques, aux pénuries de main-d'œuvre et à la reconnaissance des acquis.

3 Renforcer les capacités des organismes et assurer leur pérennité

Les organismes francophones sont au cœur de la vitalité communautaire. La FCFA recommande un renforcement de leur capacité de jouer le rôle que les francophones attendent d'eux, par :

- **un financement de base pluriannuel, prévisible et indexé au coût de la vie**, accessible à l'ensemble des secteurs et des organismes, y compris ceux qui demeurent encore peu ou pas financés;
- une consolidation de leurs capacités de coordination et d'analyse;
- une **simplification des processus administratifs**;
- la création d'un **fonds d'innovation** pour accompagner la transformation et le renforcement des structures communautaires.

4 Reconduire et indexer les investissements du Plan d'action 2023-2028

La FCFA recommande de reconduire les sommes du PALO 2023-2028 afin de préserver les acquis et d'éviter les ruptures de services, en y incluant une indexation tenant compte de l'inflation – environ 15 % pour la période s'échelonnant de 2023 à 2028 – ainsi qu'une réorientation des enveloppes qui ne répondent pas adéquatement aux besoins.

5 Appliquer la lentille francophone aux programmes fédéraux nationaux

Au-delà du Plan d'action, les francophones doivent pouvoir bénéficier équitablement des grands investissements fédéraux destinés à l'ensemble de la population. La FCFA propose d'intégrer une lentille francophone à la conception, à la mise en œuvre, à la promotion et à l'évaluation des programmes fédéraux, au moyen de critères adaptés aux réalités des communautés ou de fonds dédiés selon le principe du « par, pour et avec » les francophones.

LA FCFA DEMANDE QUE LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES 2028-2033 CONSISTE EN :

3,8 milliards de dollars de nouveaux investissements sur cinq ans pour les communautés francophones et acadiennes.

4,7 milliards de dollars pour la reconduction des sommes du Plan d'action actuel, indexées en fonction de l'inflation.

INTRODUCTION

Le Canada se trouve dans une situation géopolitique sans précédent. Face à un contexte inédit, notre pays s'affaire à réaffirmer avec force tout ce qui fait la différence canadienne. Le Premier ministre Carney a déclaré, à plusieurs reprises, que le Canada possède ce dont le monde a besoin, et le pays est à pied d'œuvre pour conclure de nouvelles ententes commerciales et de nouvelles alliances.

Le français, et la francophonie au pays, émergent de plus en plus non seulement comme un pilier de la souveraineté du Canada, mais aussi comme un trait distinctif et un avantage économique incontournable. Nos deux langues officielles, parlées sur les cinq continents, nous ouvrent les portes à des espaces économiques comme le Commonwealth et la Francophonie.

La francophonie au Canada, c'est 11 millions de personnes qui parlent le français, dont 2,8 millions vivant ailleurs qu'au Québec. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada est la voix nationale de ces Canadiens et Canadiennes qui, dans neuf provinces et trois territoires, ont choisi le français.

La FCFA est l'interlocutrice principale du gouvernement du Canada pour ce qui touche aux questions d'appui au développement et à l'épanouissement de ces communautés. Elle possède un demi-siècle d'expertise en matière de langues officielles et de droits linguistiques. Ce demi-siècle d'expertise nous enseigne que **la dualité linguistique est une réalité pancanadienne seulement quand des collectivités dans toutes les régions du pays sont en mesure de vivre en français**. Cet état de fait donne tout son sens à l'engagement du gouvernement fédéral à appuyer ces collectivités selon leurs besoins propres.

Cet engagement a été renforcé avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* en 2023. Le gouvernement s'y reconnaît une responsabilité de protéger et promouvoir le français partout au pays. Il y reconnaît aussi que les deux langues officielles ne sont pas sur un pied d'égalité et que le français, minoritaire au pays et en Amérique du Nord, requiert des mesures de protection additionnelles. Il y reconnaît enfin l'importance de remédier au déclin du français et du poids démographique des minorités francophones. Ces principes guident les mesures positives que doivent prendre les institutions fédérales, en vertu de la *Loi*, pour appuyer le développement et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Renouvelé tous les cinq ans, le Plan d'action pour les langues officielles est le principal –

mais non le seul – outil du gouvernement pour s'acquitter de ses engagements envers ces communautés. La dernière itération de ce plan, pour la période 2023-2028, était pourvue d'un investissement de 4,1 milliards de dollars et a permis des avancées dans plusieurs secteurs. Il a en particulier contribué à renforcer l'accès à l'éducation en français depuis la petite enfance jusqu'au postsecondaire, à accroître l'accès aux arts et à la culture notamment en contexte scolaire, à soutenir la croissance de l'immigration francophone, à améliorer l'accès à certains services en français et à consolider les capacités du réseau communautaire. Toutefois, ces améliorations demeurent inégales et les besoins restent considérables.

Les communautés francophones et acadiennes se trouvent dans une dynamique de rattrapage, tant sur le plan démographique qu'au plan des services et des capacités. Ce défi prend une importance particulière dans un contexte de croissance démographique anticipée. L'arrivée projetée de 180 000 à 200 000 nouveaux résidents permanents et nouvelles résidentes permanentes d'expression française au cours des cinq prochaines années accentuera la demande de services, d'infrastructures et de soutien communautaire. Pour que ces personnes s'installent durablement et avec succès dans les communautés, les investissements devront suivre les besoins sur le terrain et permettre aux institutions francophones de renforcer leurs capacités d'action. Autrement, ces nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes risquent de se tourner en grand nombre vers la langue de la majorité.

Le prochain Plan d'action pour les langues officielles sera le premier à être entièrement conçu et mis en œuvre **après** l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* modernisée. Il devra en refléter les engagements et les obligations, en particulier pour tout ce qui touche au renversement du déclin du français. Il devra viser la consolidation des acquis des dernières années, corriger les écarts qui persistent en matière d'égalité réelle et faire de la vitalité des communautés francophones et acadiennes une composante importante des priorités nationales.

Investir dans ces communautés, c'est investir dans ce qui fait du Canada un pays distinct. C'est également investir dans la prospérité, la cohésion sociale, la diversité culturelle, la souveraineté et le rayonnement international du Canada.

C'est pourquoi la FCFA appelle à faire du PALO 2028-2033 un plan ambitieux, durable, différencié et mesurable, qui donne aux francophones les moyens de vivre et de s'épanouir en français partout au pays, au bénéfice de l'ensemble de la société canadienne.

RENOUVELER L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Le 5 novembre 2026, le budget fédéral annonçait une enveloppe de 393 millions de dollars pour accueillir le 21e Sommet de la Francophonie à Ottawa en 2028. Cet événement mettra en valeur « la diversité et la vitalité des cultures francophones au Canada et permettra de resserrer les liens entre les francophones du Canada et du reste du monde »[1]. Le 1er juillet, Mark Carney avait affirmé sa volonté « d'emmener le monde au Canada pour célébrer la vitalité, la richesse et la résilience de la langue française dans ce pays et partout dans le monde ».

Cet investissement, particulièrement important pour la visibilité des communautés francophones et acadiennes, intervient dans un contexte où le français s'impose comme un facteur qui différencie notre pays de son voisin au sud et, en somme, comme un outil de souveraineté canadienne.

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, le Premier ministre a multiplié les propos dans ce sens. À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie en mars 2026, il a souligné la fierté du Canada d'être une nation bilingue et rappelé que « la francophonie est un pilier de notre identité nationale, un pilier qu'il faut protéger et célébrer partout au Canada »[2].

Plus récemment, lorsque les négociations commerciales avec les États-Unis ont pris fin, le Premier ministre a qualifié le français de droit fondamental non négociable[3].

[1] Budget 2026 – *Maîtres chez nous*, 2026, p. 262. https://budget.canada.ca/2026/report-rapport/pdf/budget-de-2026.pdf
[2] Publication de Mark Carney sur le réseau social X le 20 mars 2026. https://x.com/MarkJCarney/status/2035027219286745170
[3] « Pour les Américains, la langue française, la culture québécoise, francophone et canadienne sont des questions irritantes. Non, ici au Canada et au Québec, ce sont des droits fondamentaux, pas un irritant », Conférence de Mark Carney, 24 août 2026.

À quelques jours du référendum en Alberta, il a également rappelé lors du rassemblement *Canadiens pour toujours* à Edmonton la longue histoire de la présence francophone dans la province de l'Ouest[4].

Cette reconnaissance de l'importance du français et de la francophonie pour le Canada est encourageante. Mais cette francophonie repose sur une infrastructure fragile, comme le démontre l'édition 2026 du sondage de la FCFA sur la santé des organismes francophones[5]. Nous y reviendrons plus loin.

LE CANADA À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis le retour au pouvoir de Donald Trump en janvier 2025, le Canada évolue dans un climat d'incertitude marqué par des tensions commerciales, des menaces à son intégrité territoriale et une redéfinition des alliances internationales. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada cherche à repositionner le pays sur la scène mondiale comme une puissance « moyenne » capable de défendre ses intérêts et ses valeurs face aux puissances hégémoniques, en particulier les États-Unis.

Cette vision, incarnée par le discours du Premier ministre au Forum économique de Davos le 20 janvier 2026[6], s'est traduite depuis son arrivée au pouvoir par une intensification des efforts diplomatiques et économiques à l'étranger. Elle a notamment permis une hausse de 33 milliards de dollars des exportations du Canada vers d'autres pays que les États-Unis en 2025[7].

Cette orientation se reflète dans les exercices budgétaires menés en 2025 et 2026. Le gouvernement y mise sur des actions ambitieuses pour renforcer la souveraineté économique du Canada, diversifier ses marchés d'exportation et investir dans les infrastructures, la compétitivité des entreprises, les compétences et les secteurs stratégiques.

Dans cet ensemble, la contribution potentielle de la francophonie canadienne n'est guère reconnue au-delà des considérations culturelles et identitaires. Les grands chantiers nationaux présentés jusqu'à présent n'illustrent pas le rôle que les communautés francophones et acadiennes pourraient jouer dans l'atteinte des objectifs socio-économiques du Canada. Aucun fonds spécifique ne leur est dédié dans des chantiers essentiels comme les infrastructures, le logement, la reconnaissance des acquis ou l'intelligence artificielle. Aucune lentille francophone ne semble s'appliquer systématiquement à ces importants chantiers.

[4] « Ici en Alberta, on a toujours parlé français : des voyageurs et des Métis qui ont tracé nos premières routes, aux familles de Saint-Albert, de Bonnyville et de Saint-Paul, jusqu'aux étudiants du campus Saint-Jean encore aujourd'hui », Allocution du Premier ministre Carney, 16 octobre 2026, Edmonton. https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2026/10/16/premier-ministre-carney-prononce-allocution-lors-du-rassemblement

[5] FCFA, Des fondations essentielles pour la francophonie. Synthèse de l'étude sur la santé des organismes, 2026, 25 p.

[6] https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2026/01/20/principes-et-pragmatisme-la-voie-canada-choisie-allocution-du-premier

[7] Un phénomène qui est aussi largement lié à l'obligation des entreprises canadiennes de remplacer leurs clients américains, et non seulement à l'action du gouvernement. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2249860/economique-budget-deficit-carney-champagne

De la même manière, le projet de loi C-39, déposé le 21 septembre 2026, ne comporte aucune disposition explicite visant les langues officielles ou les obligations découlant de la partie VII de la LLO. Ce projet de loi, qui vise à bâtir un Canada fort, ne prévoit ni évaluation des effets sur les communautés linguistiques minoritaires, ni lentille francophone, ni mesure de développement économique ou social des minorités. Pourtant, plusieurs mécanismes permettraient cette prise en compte. Le gouvernement se prive d'une occasion d'intégrer, dès la conception de cette initiative publique, une façon de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ces omissions répétées créent un décalage important entre les déclarations publiques du Premier ministre et les orientations politiques et budgétaires du gouvernement. Elles ne tiennent pas compte des réalités spécifiques des communautés, ni des barrières systémiques qui continuent à freiner leur accès aux programmes fédéraux pensés pour la majorité, ni du contexte législatif renouvelé.

Les communautés francophones et acadiennes sont vulnérables, mais elles sont aussi et surtout résilientes, innovantes, riches de leur diversité, et porteuses de vitalité économique. Elles soutiennent la croissance démographique, favorisent l'attraction d'une main-d'œuvre bilingue qualifiée et offrent au Canada un accès privilégié aux marchés de l'espace francophone, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques en plus de contribuer à la pluralité culturelle et à la cohésion sociale.

Ces constats sont partagés par les Canadiennes et les Canadiens, comme le démontre le récent rapport du Commissariat aux langues officielles sur les perceptions par rapport à la *Loi sur les langues officielles*, à la dualité linguistique et au bilinguisme.

L'édition 2026 de ce sondage révèle notamment que 80 % des personnes interrogées appuient la *Loi sur les langues officielles*, et que les langues officielles et le bilinguisme sont des valeurs fondamentales au pays et font partie de l'identité et de la fierté nationale. Pour 73 % des répondants, le bilinguisme contribue à faire du Canada un lieu plus accueillant pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.

Une large majorité des répondants partage par ailleurs l'idée que le français et l'anglais contribuent à la « diversification de l'économie canadienne au-delà de l'Amérique du Nord, et que le gouvernement du Canada doit davantage soutenir la diffusion d'œuvres artistiques et culturelles canadiennes aussi bien en français qu'en anglais »[8].

[8] Commissariat aux langues officielles, *Rapport final sur le Sondage de suivi sur les langues officielles*, octobre 2026, 72 p.

L'exclusion de la francophonie canadienne des priorités budgétaires constitue une occasion manquée pour le Canada d'affirmer sa dualité linguistique, alors que celle-ci constitue un atout stratégique majeur. Il est d'autant plus essentiel d'inclure les communautés francophones dans les grands plans canadiens que depuis 2023, le gouvernement doit composer avec les exigences de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) modernisée. Sa mise en œuvre doit être effective, et non plus seulement symbolique.

La francophonie canadienne, c'est 25 % de la population canadienne, dont près de 3 millions de personnes qui ont choisi le français dans neuf provinces et trois territoires où cette langue est minoritaire. Plus précisément, la francophonie ailleurs qu'au Québec, c'est :

- un espace en expansion avec l'augmentation de l'immigration francophone (près de 200 000 nouveaux résidents permanents et nouvelles résidentes permanentes d'expression française s'établiront au sein des communautés francophones et acadiennes d'ici 5 ans);
- plus de 116 000 entreprises, soit près de 3 % des entreprises canadiennes, qui se déploient dans toutes les régions au pays et contribuent à la vitalité économique locale et nationale;
- un secteur des arts et de la culture dont l'impact économique sur le PIB du Canada s'élève à 6,5 milliards de dollars en 2024, avec 36 100 personnes parlant le français qui travaillent en culture[9];
- près de 185 000 élèves dans plus de 750 écoles élémentaires et secondaires de langue française en contexte minoritaire, mais aussi 477 105 élèves dans des programmes d'immersion[10];
- un réseau de près de 450 organismes de la société civile qui jouent un rôle vital pour assurer la survie, la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

La francophonie canadienne, c'est aussi un pont vers la francophonie internationale, présente sur les cinq continents. À l'étranger, la francophonie représente 16 % du PIB mondial, plus de 20 % du commerce de marchandises et 14 % des ressources minières et énergétiques. Elle connaît un taux de croissance annuel de 7 %.

D'ici 2050, le nombre de francophones sur la planète passera de 320 à plus de 750 millions, dont 85 % résideront en Afrique[11].

[9] FCCF, *Estimation de l'impact économique de la communauté culturelle de la francophonie canadienne en situation minoritaire en 2024*, Hill Strategies, 17 septembre 2026, 15 p.
[10] Statistique Canada. Tableau 37-10-0009-01 Nombre d'élèves dans les programmes de langues officielles, écoles primaires et secondaires publiques, selon le type de programme, l'année d'études et le sexe, octobre 2025.
[11] Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde 2023-2026*, Gallimard, 2026, 209 p.

DE NOUVELLES OBLIGATIONS : LA LLO MODERNISÉE

L'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) modernisée, en juin 2023, a transformé substantiellement les obligations du gouvernement fédéral. La *Loi* requiert maintenant que le gouvernement appuie l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en prenant en considération le caractère unique et pluriel de chaque minorité linguistique. Cette exigence prévoit ainsi une approche différenciée basée sur les besoins spécifiques de chaque communauté et des analyses distinctes pour les communautés francophones en situation minoritaire. Le gouvernement a également pris l'engagement de protéger et promouvoir le français, en raison de sa vulnérabilité au Canada et en Amérique du Nord, et de renforcer l'accès à des apprentissages de qualité, dans leur langue, aux minorités linguistiques tout au long de leur vie. Il reconnaît aussi que les programmes de financement doivent prendre en considération la perspective francophone.

Pour respecter ces engagements, les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives, déterminer les répercussions de leurs décisions sur les CLOSM, et éventuellement pallier ou atténuer les impacts négatifs de celles-ci. Cette obligation est continue et s'applique à toutes les étapes de l'intervention gouvernementale. Les institutions fédérales doivent s'appuyer sur des analyses, des consultations et des données probantes pour mesurer les écarts. Elles ont donc l'obligation d'effectuer un suivi et une évaluation systématiques de leurs initiatives et de leurs impacts sur les CLOSM, en particulier sur les communautés francophones et acadiennes, et d'envisager d'éventuels correctifs pour limiter les effets négatifs.

La LLO engage toutes les institutions fédérales, mais certaines d'entre elles sont plus spécifiquement visées et portent une responsabilité particulière : le Secrétariat du Conseil du Trésor[12], Patrimoine canadien[13], Affaires mondiales Canada[14] et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada[15].

La LLO énonce aussi clairement les secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités linguistiques, notamment la culture, l'éducation depuis la petite enfance jusqu'au postsecondaire, la santé, la justice, l'emploi et l'immigration. Elle reconnaît aussi

[12] La LLO modernisée a renforcé le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor dans la gouvernance et la mise en œuvre des obligations linguistiques du gouvernement fédéral. Le SCT assume un rôle de leadership pangouvernemental de la mise en œuvre de la *Loi*. Il doit aussi assurer un rôle de surveillance, de vérification, d'évaluation de l'efficacité des politiques et des programmes fédéraux en matière de langues officielles. Il doit en outre s'assurer que les institutions fédérales passent d'une approche axée sur les processus à une approche axée sur les résultats.

[13] Patrimoine canadien a vu également son mandat renforcé avec la LLO modernisée. En plus de son rôle central dans la promotion des langues officielles et de l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires, il a désormais une obligation de planification, de coordination et de reddition de comptes.

[14] Spécifiquement nommé dans la nouvelle LLO au para. 42(1) et (2), Affaires mondiales Canada doit contribuer à l'égalité réelle dans l'usage du français et de l'anglais dans la conduite des affaires extérieures du Canada. Le ministère doit aussi mettre en oeuvre l'engagement du gouvernement fédéral de promouvoir le français dans le cadre des relations diplomatiques du Canada. Il a également des obligations pour la prise de mesures positives concrètes comme toutes les institutions fédérales.

[15] Le para. 44(1) de la LLO vise spécifiquement IRCC et l'obligation d'adopter une politique en matière d'immigration francophone qui vise l'épanouissement des minorités francophones du Canada, en assurant notamment le rétablissement et l'accroissement de leur poids démographique.

l'importance du français dans les échanges et les activités économiques et la contribution de l'immigration francophone à l'économie. Elle souligne aussi la nécessité de protéger et promouvoir l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires et la présence d'institutions fortes qui desservent les minorités.

Le Plan d'action pour les langues officielles (PALO) porte la plus grande partie des financements fédéraux en langues officielles, d'abord par le biais des transferts aux provinces et territoires – qui représentent 57 % de l'ensemble des investissements – puis par la voie de subventions directes au milieu communautaire. Il incarne aussi la vision et les ambitions du gouvernement en matière de langues officielles.

Conçu et lancé quelques mois avant l'adoption de la LLO modernisée, le PALO 2023-2028 s'inscrivait en partie dans le cadre de cette réforme. Il entendait ainsi contribuer à atteindre l'égalité réelle des deux langues officielles.

Le PALO 2023-2028 était aussi le produit des consultations pancanadiennes menées en 2022, qui avaient notamment mis en évidence les difficultés rencontrées par les organismes communautaires, les disparités régionales et les besoins dans des secteurs essentiels : l'emploi, l'immigration, la petite enfance, l'éducation, la culture, la santé, et la justice.

Le PALO visait alors à répondre à des tendances identifiées comme préoccupantes[16] :

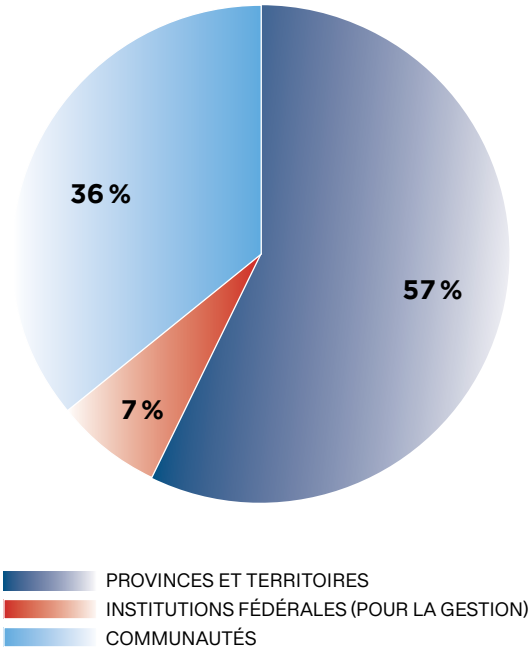
- contrer la baisse du poids démographique des francophones au pays, illustrée par les données du recensement de 2021;
- pallier la sous-représentation des personnes des groupes de la diversité et de l'inclusion au sein des organisations;
- reconnaître le rôle des femmes dans la transmission de la langue et la construction identitaire;
- tenir compte des défis et réalités spécifiques de toutes les régions du pays;
- améliorer la conformité des institutions fédérales à la LLO;
- assurer une analyse comparative entre les sexes plus exhaustive et continue.

Le plan se voulait ambitieux, avec une enveloppe totale de 4,1 milliards $, dont 1,4 milliard en nouveaux fonds.

[16] Patrimoine canadien, *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection – Promotion – Collaboration*, 2023, 44 p. https://www.canada.ca/content/dam/pch/documents/services/

Qui bénéficie du Plan d'action 2023-2028 ?[17]

Estimation de la répartition des fonds totaux du PALO



Trois ans plus tard, les progrès sont tangibles, tout comme les balises posées pour le développement à long terme des communautés. Cela dit, les défis demeurent importants, comme nous l'illustrerons dans les sections suivantes. Le renouvellement du PALO doit donc pérenniser les acquis du cycle précédent et prolonger les réussites des cinq plans d'action fédéraux successifs mis en œuvre depuis 2003. Il doit aussi renforcer les fondations existantes en y ajoutant de nouveaux engagements financiers pour assurer la croissance et la vitalité durables des communautés et saisir les occasions que présente le nouvel environnement géopolitique.

En somme, en renouvelant et en renforçant le PALO, le gouvernement ne répond pas seulement à une obligation légale, il fait un choix politique fondamental : celui d'un Canada fort, distinct, inclusif et bilingue capable de défendre son identité et ses valeurs sur la scène nationale et internationale. Il positionne nos langues officielles comme un puissant levier d'unité et de souveraineté.

Il va de soi que le gouvernement fédéral ne peut assurer seul la progression vers l'égalité réelle. Il doit aussi reconnaître le rôle incontournable des provinces et territoires, qui détiennent plusieurs leviers de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Cette répartition des responsabilités ne limite pas le rôle du gouvernement fédéral dans la poursuite de ses objectifs en matière de langues officielles. Elle rend indispensable son leadership pour mobiliser, orienter et coordonner l'action des différents ordres de gouvernement dans un moment charnière. Ce moment nécessite un ajustement important de la stratégie fédérale pour répondre aux pressions nouvelles et grandissantes que vivent présentement les communautés francophones et acadiennes.

[17] Selon les données du Tableau de bord de Patrimoine canadien - https://pch-powerbi.azurewebsites.net/External/Index/6?lang=fr-CA et sur la base des sommes versées entre 2023 et 2025.



POUR UNE STRATÉGIE DE VITALITÉ À LONG TERME DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

LA SANTÉ DES COMMUNAUTÉS ET LEUR PLEINE PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Des progrès réels à souligner

Le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 visait à poursuivre la revitalisation des communautés francophones et acadiennes, après des décennies marquées par une faible augmentation des investissements et un besoin de rattrapage. L'investissement supplémentaire de 1,4 milliard de dollars a permis de renforcer l'accès à l'éducation en français depuis la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire, l'accès aux arts et à la culture notamment en milieu scolaire, l'augmentation des cibles et des services d'accueil et d'établissement en immigration francophone, le rétablissement de certaines capacités communautaires perdues après la pandémie, ainsi que l'accompagnement de transformations structurelles nécessaires.

Le tableau qui suit dans les prochaines pages présente les principales retombées du Plan d'action.

LES IMPACTS TANGIBLES DU PALO 2023-2028

Développement économique

- Augmentation de l'offre active de services en employabilité à travers le pays : création, maintien ou attribution de 2 627 emplois grâce aux services obtenus en 2025-2026 par 40 000 personnes, entreprises et organisations[18].
- Publication de nouvelles données statistiques portant sur les entreprises francophones et acadiennes en contexte minoritaire.
- Comptabilisation de portraits détaillés des bassins francophones de certaines professions opérant en contexte minoritaire.
- Initiatives en emploi : salon de l'emploi virtuel (5 517 inscriptions) et speed-jobbing virtuel national, plateforme de maillage pour faciliter le recrutement en enseignement et petite enfance, appui au recrutement international.
- Création d'outils numériques novateurs pour appuyer le développement économique communautaire et des ressources humaines dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Postsecondaire

- Retombées de l'investissement supplémentaire en formation en santé :
  - Accroissement du nombre de places dans les programmes de sciences infirmières bilingues au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et à la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina.
  - Dépassement des cibles d'inscriptions pour le programme de baccalauréat en sciences infirmières à l'Université de Saint-Boniface, nécessitant l'ajout de places supplémentaires.
  - Augmentation significative du nombre de demandes d'admission pour certains programmes ciblés à travers le pays.

[18] Selon les données d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans le cadre de la Journée de dialogue 2026. Fiche d'information sur le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Volet 1, Développement économique et développement des ressources humaines. Quatorze (14) organismes bénéficient de ce fonds : un organisme national représentant les communautés francophones, des organismes provinciaux et territoriaux desservant des communautés francophones en situation minoritaire, et un organisme desservant les communautés d'expression anglaise au Québec.

Postsecondaire (SUITE)	• Initiative sur la formation des éducatrices et éducateurs : - Amélioration de l'accès aux formations avec le lancement de la phase pilote du programme de microsubventions pour soutenir des initiatives de formation ponctuelles et ciblées destinées aux professionnelles et professionnels de la petite enfance. - Création d'un programme national de recherche en petite enfance comme levier stratégique pour la production de données probantes et de formation de la relève scientifique. Ce programme est assorti de plusieurs activités : bourse nationale de recherche en petite enfance, développement d'une communauté de recherche pancanadienne, renforcement du leadership scientifique pour éclairer les pratiques et les politiques. - Lancement de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et des éducateurs, observatoire de la petite enfance, activités en mobilisation des connaissances.
Éducation[19]	• Amélioration marquée de la rétention du personnel (taux de départs réduits de 4,6 % à 1,3 % entre 2021 et 2025). • Hausse des effectifs scolaires de 5,9 % sur 5 ans (2020-2021 à 2025-2026) et de 15,2 % sur 10 ans (2015-2016 à 2025-2026). • Mise en œuvre d'initiatives pour le recrutement et l'intégration de personnel enseignant formé à l'étranger. • Élargissement de l'accès à l'éducation en français dans des régions auparavant non desservies. • Amélioration de la prise de décision grâce à la collecte et l'analyse de données sur la pénurie du personnel enseignant.

[19] Selon les données de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), *Faisons parler les données : Bilan et analyse 2025-2026*, 2026. https://fncsf.ca/penurie-denseignants/

Petite enfance	• Mobilisation et renforcement des capacités du réseau des intervenants en petite enfance. • Renforcement des services francophones de garde d'enfants avec une augmentation de plus de 3 % du nombre de places et de plus de 10 % du personnel. • Déploiement de plus de 750 initiatives partout au pays pour le maintien, le renforcement et le développement de places de qualité, la professionnalisation du personnel éducatif, le réseautage et les données. • Partage d'expertise et mise en œuvre d'initiatives innovantes en recrutement et rétention de personnel qualifié. • Publication de nouvelles données statistiques sur les services francophones d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. • Développement du modèle de centre de services partagés, permettant des économies d'échelle, assurant une pérennisation des services et facilitant le développement de nouveaux services, entre autres en région éloignée ou dans des petites localités.
Arts et culture	• Depuis la création du laboratoire d'éducation artistique La ruchée (2020) : - plus de 650 membres du personnel enseignant ont bénéficié d'un accompagnement direct; - plus de 1 100 membres du personnel scolaire et artistes se sont ajoutés à son bassin d'usagers; le laboratoire a fait ses preuves en matière de développement, évaluation et pérennisation des programmes, création d'un réseau pancanadien de prestataires, production de connaissances, mise en place des infrastructures et édification d'une capacité d'innovation et de transfert en éducation artistique. • Les microsubventions PassepART et ImmersART ont financé, depuis 2019, presque 6 000 prestations artistiques dans les écoles partout au pays. Ensemble, ces initiatives permettent de rejoindre environ 200 000 élèves par année.

Arts et culture
(SUITE)

- La Bande numérique accompagne depuis 2022 la transformation numérique du secteur artistique et culturel francophone :
  - 127 organismes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en développement numérique;
  - 96 formations thématiques ont été offertes;
  - 137 organismes participent aujourd'hui à la communauté de pratique;
  - 93 ressources spécialisées sont accessibles dans la médiathèque de la plateforme EnCommun.
- Entre 2025 et la fin septembre 2026, l'initiative Culture d'entreprise a permis à trois (3) entreprises au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba, d'accueillir une intervention en médiation culturelle favorisant l'inclusion et la rétention du personnel issu de l'immigration francophone.

Immigration

- Augmentation des cibles de résidentes et résidents permanents francophones de 2 % à 8,9 %, soit de 6 950 à 29 330 par année.
- Hausse des services d'établissement directs et indirects francophones financés : de 50 en 2018 à près de 80 en 2024. Parmi la clientèle d'expression française, la proportion ayant reçu au moins un service d'établissement d'un organisme francophone est passée d'environ 64 % en 2023-2024 à 69 % en 2024-2025[20].
- Des dizaines de nouvelles initiatives communautaires d'innovation en immigration francophone et de promotion de l'immigration francophone à l'étranger.
- Création de 10 nouvelles Communautés francophones accueillantes (pour un total de 24), pour renforcer le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance dans nos communautés.
- Création d'outils pour appuyer les employeurs de services de garde francophones dans leur recrutement à l'international.
- Structuration accrue de l'engagement bénévole comme levier complémentaire à l'intégration des parents et des familles nouvellement arrivées.

[20] Selon les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - OLLO – Établissement et intégration dans les communautés francophones en situation minoritaire – 4 novembre 2024 - Canada.ca et 2024-25 Departmental Results Report.

Immigration
(SUITE)

- Renforcement des liens entre communautés et acteurs de l'immigration, par l'engagement bénévole.
- Mise en valeur de l'apport spécifique du réseau parents dans le secteur de l'immigration francophone, par le biais de l'approche de services indirects.

Jeunesse

- Relance des Jeux de la francophonie canadienne (JeuxFC) :
  - Impact économique de 12 millions de dollars lors de l'édition 2025 à Laval (1 061 participants et participantes).
  - 84,3 % des jeunes déclarent que leur participation leur a donné envie de pratiquer d'autres activités en français. En matière d'engagement, six mois après les JeuxFC, 53,5 % des personnes répondantes disent s'être impliquées davantage dans la francophonie canadienne depuis les JeuxFC.
- Plus de 2 100 jeunes ont pu participer aux événements pancanadiens de la Fédération de la jeunesse canadienne-française au cours des cinq dernières années.
- Déploiement du Baromètre jeunesse (deux sondages auprès des jeunes d'expression française en situation minoritaire, un troisième en cours). Selon les résultats de 2025, pour la majorité des jeunes répondants (68 %), le sentiment d'appartenance à la francophonie s'est plus particulièrement développé à la suite d'un « déclic », soit un ou plusieurs éléments déclencheurs précis. Les événements jeunesse sont le contexte le plus significatif à cet effet (45 %), illustrant l'importance du réseau jeunesse et de ses activités dans le développement du sentiment d'appartenance à la francophonie.
- Le programme Vice-Versa a rejoint 2 932 écoles et plus de 395 750 élèves et a soutenu plus de 614 partenariats entre organismes communautaires et écoles de langue française en situation minoritaire.
- Création d'un programme de stage pour les jeunes dans le secteur des arts, de la culture, de l'identité et de la participation citoyenne (programme Apic en collaboration avec la Fédération culturelle canadienne-française).

Jeunesse (SUITE)	• Grâce aux programmes d'emploi administrés par la FJCF, 1 170 postes ont été créés au cours des cinq dernières années pour des jeunes d'expression française (total de plus de 25 500 semaines travaillées).
Justice	• Augmentation du nombre de présentations et d'ateliers de vulgarisation juridique pour justiciables dans divers domaines du droit (logement, famille, normes d'emploi, criminel, droits linguistiques, etc.). • Augmentation du nombre de formations professionnelles et en français juridique pour de multiples intervenants (par ex., greffiers, interprètes judiciaires, procureurs de la Couronne, etc.) dans les divers systèmes de la justice au Canada. • Mise en place de nouveaux programmes d'études de droit en français dans des universités anglophones, notamment à Calgary, au Manitoba et en Saskatchewan. • Implantation de cliniques de renseignements juridiques et d'accompagnement sociojuridique auprès des justiciables dans six provinces et de services semblables dans les trois territoires. • Formation d'une vingtaine de rédacteurs d'évaluation de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (EIOEC).
Santé	• Intégration progressive de la variable linguistique dans les systèmes de santé pour une meilleure planification des services dans plusieurs provinces et territoires. • Renforcement de la relève en santé en français. • Promotion de la santé auprès de plus de 12 000 parents, enfants et femmes enceintes. • Création de services de proximité en santé mentale, accompagnement des aînés, amélioration de la collecte de données et renforcement de la gouvernance des services de santé en français partout au pays.

Parents	• Plus de 50 initiatives par le biais de l'approche intermédiaire en lien avec l'inclusion sociale des parents pour créer et soutenir des espaces francophones communautaires et éducatifs bienveillants. • Création de 1 200 outils offerts à plus de 11 000 parents. • Plus de 750 partenaires mobilisés, plus de 900 communautés touchées et plus de 700 actions de parents bénévoles.
Médias communautaires (journaux)	• Augmentation de la rétention des journalistes dans leurs communautés. • Renforcement de la collaboration entre médias pour la couverture journalistique. • Diminution du taux de fermetures des journaux francophones, à la fois grâce au financement disponible et à une fidélité du lectorat[21].

[21] https://francopresse.ca/francophonie/2026/05/14/medias-francophones-en-situation-minoritaire-entre-fragilite-et-resilience/

Des défis persistants qui limitent la croissance

Malgré les améliorations significatives, les écarts demeurent considérables.

- De nombreux ayants droit d'âge scolaire n'ont pas accès à une école de langue française dans leur milieu, tandis que d'autres ne choisissent pas cette option en raison d'un manque d'équivalence réelle, notamment sur le plan de l'offre éducative, des services et de l'attractivité des écoles par rapport à celles de la majorité. Ces obstacles limitent l'exercice plein et entier de leurs droits constitutionnels.
- Des dizaines de milliers de parents n'ont pas accès à un centre de la petite enfance francophone pour leurs jeunes enfants, compromettant la capacité linguistique de ceux-ci dès un très jeune âge. Plus de 67 000 places sont à créer, selon une récente étude de la Commission nationale des parents francophones[22].
- Plus de la moitié des personnes diplômées des écoles secondaires francophones font le choix de poursuivre leurs études postsecondaires en anglais. Parmi celles-ci, la moitié a pris cette décision parce que le programme d'étude d'intérêt n'était pas offert en français[23].
- L'offre d'apprentissage non formel et informel n'a pas bénéficié d'une bonification de l'enveloppe du développement des compétences dans les CLOSM pour répondre aux besoins de faire face aux défis économiques et sociaux de notre époque.
- En santé, l'accès aux services en français est inégal. La pénurie de professionnels bilingues persiste et la collecte d'identifiants linguistiques dans les données de santé demeure partielle. Le Comité sénatorial permanent des langues officielles l'a documenté dans son rapport *Faire tomber les barrières linguistiques en santé*[24].

Le fait que ces secteurs relèvent principalement des provinces et territoires ne retire en rien au gouvernement fédéral la responsabilité de contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de langues officielles, particulièrement quand un important rattrapage est à prévoir pour contrer l'assimilation.

[22] Commission nationale des parents francophones (CNPF), *Analyse démographique et pénurie de services francophones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, 2026, 22 p.

[23] Étienne Lemyre, *Les jeunes adultes qui ont fréquenté une école secondaire de langue française ont-ils poursuivi leurs études postsecondaires en français? Regard sur la situation au Canada hors Québec en 2021*, Statistique Canada, 2025, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2025006-fra.htm.

[24] Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Faire tomber les barrières linguistiques en santé : Pour des soins et des services de santé de qualité, sécuritaires et équitable*s, février 2026, 115 p. https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-45-1/ollo-services-de-sante/

Des secteurs comme la culture, la justice, les médias communautaires, le patrimoine ainsi que l'histoire demeurent sous-financés, alors qu'ils sont essentiels à l'épanouissement et à la vitalité des communautés linguistiques minoritaires et à la reconnaissance et à la défense de leurs droits. À cet égard, le Programme de contestation judiciaire (PCJ) doit par exemple être bonifié pour répondre à la demande croissante liée aux changements dans la législation, en particulier la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, l'ajout des dispositions linguistiques de la *Loi sur le divorce et du Code criminel*, la *Loi sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale*, ou encore la *Loi sur la radiodiffusion*.



Le manque de ressources dans le réseau jeunesse, les défis reliés à l'engagement des jeunes, le roulement au sein des gouvernances jeunesse au sein des organismes et du personnel constituent également un enjeu qui pèse sur l'avenir des communautés. Investir de manière substantielle dans la jeunesse francophone en situation minoritaire est essentiel pour assurer la pérennité des communautés francophones et acadiennes à court, moyen et long terme.



Les femmes sont aussi bien souvent oubliées des investissements. Elles sont pourtant mentionnées expressément dans le PALO 2023-2028 qui reconnaît leur contribution à la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes, puisqu'elles jouent un rôle de premier plan dans la transmission du français.







Bilan de santé des organismes : rapport de sondage de la FCFA

Les organismes et institutions francophones, qui créent et animent la vie en français partout au pays, ont pu améliorer leurs perspectives, mais il existe encore énormément de disparités sectorielles et régionales. Un sondage mené par la FCFA au printemps 2026 auprès de 158 de ces organismes montre que le Plan d'action actuel a permis au réseau de la francophonie d'éviter le point de rupture qui le menaçait en 2022 grâce à l'efficacité, à l'innovation et à l'engagement des organismes[25].

L'exercice confirme que les organismes sont bien ancrés dans leurs communautés, où ils jouent un rôle essentiel pour la promotion du français et la vitalité culturelle, économique et sociale du pays. Toutefois, plusieurs font face à bien des défis, en particulier les organismes les plus petits ou ceux qui offrent des services sur un très grand territoire. Ces organismes peinent à obtenir un financement adéquat.

> Quatre organismes sur cinq n'ont pas l'équipe ou les capacités qu'il leur faut pour mener à bien leur mandat et près de la moitié ne savent pas de quoi seront faites leurs trois prochaines années d'opération[26].

Il est donc essentiel d'investir davantage dans les capacités d'agir de nos communautés**. La revitalisation de la francophonie canadienne doit aller au-delà du maintien des organismes communautaires et des emplois qu'ils soutiennent : elle doit se traduire concrètement par un accroissement de la capacité des francophones à vivre en français au quotidien, que ce soit au travail, dans l'espace public, dans un établissement scolaire ou dans leurs activités sociales et culturelles.** À cette fin, une définition précise et commune des résultats attendus doit également être établie.

[25] FCFA *Des fondations essentielles pour la francophonie. Synthèse de l'étude sur la santé des organismes*, 2026, 25 p.
[26] *Ibid.*

LES ENJEUX NON RÉGLÉS PAR LE PALO

Développement des compétences (apprentissage dans un contexte non formel et informel)	• Sous-financement chronique du secteur avec peu ou pas de fonds de programmation dédiés. • Sous-financement de la Plateforme canadienne de formation à distance (PCFAD) destinée aux adultes francophones vivant dans les communautés francophones et acadiennes. • Absence de structure pour développer les compétences des francophones dans chaque province et territoire. • Manque de collecte de données sur le développement des compétences des francophones, notamment lors du cycle du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022 qui n'a pas pris en compte les francophones. Le PEICA n'est plus analysé pour les francophones depuis 2012.
Culture	• Sous-financement de la création en français et des organismes qui assurent le développement artistique et l'offre culturelle partout sur le territoire, fragilisant le secteur notamment dans les communautés plus éloignées qui bénéficient de peu d'infrastructures et d'une pénurie de main-d'oeuvre[27]. • Revenu médian annuel des artistes des communautés francophones et acadiennes à 30 000 $, soit 45 % de moins que la population active francophone en situation minoritaire[28]. • Besoins criants en infrastructures culturelles et en mesures pour lutter contre la vulnérabilité financière des organismes, des travailleurs et des travailleuses du secteur culturel. • Organismes et institutions insuffisamment outillés pour faire face au virage numérique dans un contexte où l'enjeu de la découvrabilité des contenus francophones accroît encore plus la pression sur le secteur.

[27] Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), *Mémoire prébudgétaire dans le cadre des consultations en vue du budget de 2026 du Comité permanent des finances (FINA)*, 2026, 9 p.
[28] FCCF, *Consultations du ministère du Logement, des Infrastructures et des Collectivités (LICC) sur le programme Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des communautés fortes (FBCF),* 2026, 8 p.

Culture (SUITE)	• Besoin de reconnaître formellement le patrimoine, l'histoire et la mémoire collective comme composantes de la vitalité communautaire[29].
Jeunesse[30]	• Selon un sondage de la FJCF, six jeunes sur dix disent ressentir de l'insécurité linguistique lorsqu'ils veulent s'exprimer en français et l'utilisent moins dans les situations de la vie quotidienne. Pourtant quatre sur cinq se disent très fiers d'utiliser le français. • Près d'un jeune diplômé d'une école secondaire francophone ou d'un programme d'immersion française sur trois a poursuivi ses études dans un établissement ou programme anglophone, et un sur quatre dans un programme bilingue. Or, la moitié de ces personnes auraient préféré poursuivre leurs études au postsecondaire en français. • 30 % des jeunes estiment que le souhait de travailler en français constitue la principale barrière à l'emploi. • 40 % des répondants disent vivre des difficultés financières. • La mise en place de conditions favorisant l'employabilité, l'accès aux études, et l'abordabilité du coût de la vie figurent en tête de liste des champs d'action prioritaires identifiés par les répondants.
Justice	• Le secteur de la justice en milieu minoritaire affiche un manque chronique de personnel bilingue, en particulier des greffiers et greffières, des sténographes, ou encore des huissiers et huissières. La situation constitue le principal obstacle à l'accès à la justice[31]. • Malgré des améliorations rendues possibles par les investissements du PALO actuel, le sondage sur la santé des organismes réalisé par la FCFA montre que le secteur est largement sous-financé.

[29] FCFA, *Des fondations essentielles pour la francophonie. Synthèse de l'étude sur la santé des organismes*, 2026, 25 p.

[30] Selon les données collectées par la FJCF dans le cadre du Baromètre jeunesse 2025. Le sondage national s'adresse aux 14 à 25 ans. 295 personnes y ont répondu lors de la deuxième édition. *Baromètre jeunesse*, Sociopol, 2026, 88 p. https://fjcf.ca/wp-content/uploads/2026/04/1-PDF-Numerique-C-Rapport-BAJ-2025-3.pdf

[31] Marie-Hélène Girard et Marc Pomerleau, *Capacité du système de justice canadien à offrir des services dans la langue officielle en situation minoritaire*, McGill, 2026, 141 p. https://jurisource.ca/wp-content/uploads/2026/10/capacite-du-systeme-de-justice-canadien-a-offrir-des-services-dans-la-langue-officielle-en-situation-minoritaire-rapport.pdf

Justice (SUITE)	• Les acteurs du secteur ont une vision pessimiste de leur avenir et estiment ne pas être en mesure de fournir des services adéquats ou de bien répondre aux besoins des populations qu'ils desservent. Ils affichent aussi les besoins de hausse budgétaire les plus prononcés relevés dans le sondage.
Femmes[32]	• Les données positives sur les femmes francophones en situation minoritaire (4 % du PIB généré au Canada, soit 119 milliards de dollars; revenu médian de 13,5 % supérieur à celui des femmes de l'ensemble de la population) cachent les défis qu'elles vivent en raison de leur genre et de leur langue, en particulier celles issues de minorités visibles. • L'accès aux services en français demeure un enjeu central, en particulier en santé, ainsi qu'en milieu rural ou nordique. • 56 % des femmes estiment qu'un soutien accru leur permettrait d'améliorer leur situation économique (accès à des programmes gouvernementaux adaptés aux femmes francophones, formations professionnelles, mentorat et soutien au démarrage d'entreprise, etc.) • Le sondage réalisé par la FCFA révèle que les organismes appuyant les femmes en milieu minoritaire sont parmi ceux qui reçoivent le moins de financement et affichent les besoins budgétaires les plus importants. En outre, il s'agit d'un secteur où le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée est particulièrement difficile.

[32] Données tirées du rapport de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) et Raymond Chabot Grant Thornton, *Portrait économique des femmes francophones et acadiennes : un levier stratégique pour le Canada*, 2026, 66 p. https://affc.ca/publications/portrait-economique-des-femmes-francophones-et-acadiennes-un-levier-strategique-pour-le-canada/

Personnes aînées	• Le vieillissement de la population constitue un enjeu stratégique important pour les communautés francophones et acadiennes, où 45,8 % des individus sont âgés de 50 ans et plus, comparativement à 39,5 % dans la population majoritaire. Dans certaines provinces, cette proportion dépasse même les 50 % : 55,8 % en Nouvelle-Écosse, 53,6 % en Saskatchewan, 53,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 50,4 % au Nouveau-Brunswick. • Bien que les aînés puissent jouer un rôle déterminant dans la transmission de la langue, de la culture et de l'identité francophone, cette réalité soulève des enjeux importants en matière de participation sociale, d'accès aux services en français, de maintien de l'autonomie, de développement communautaire et de besoins particuliers de logement pour ce vaste segment de la population.
Médias communautaires[33]	• Piliers essentiels de la vitalité linguistique et culturelle des CLOSM, les médias communautaires font face à un manque crucial de reconnaissance et aux mutations profondes du secteur médiatique : transformation numérique, revenus publicitaires en baisse, déserts médiatiques, habitudes de consommation changeantes et érosion de la confiance du public envers les médias. • En 2025, on comptait 61 médias de langue française en situation minoritaire desservant un bassin d'au moins 3 millions de francophones. • 35 % de ces médias servent des communautés de moins de 10 000 personnes. • La majorité ont des budgets de moins de 500 000 dollars par année.

[33] Informations tirées du *Livre blanc du Consortium des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire, Vérités, défis, occasions à saisir et pistes d'avenir*, 2025, 59 p.

La juste part des francophones

Investir en francophonie, c'est reconnaître pleinement l'apport des francophones et assurer que les communautés reçoivent une part équitable des investissements publics en fonction de leurs besoins, de leur poids démographique et de leur contribution à la société canadienne. C'est également participer à l'essor de ces communautés et à celui de tout le pays.

Estimer la contribution financière des francophones vivant en situation minoritaire au pays est un exercice complexe. Il faut prendre en considération des facteurs comme les revenus gagnés (emploi, entreprise, placement), les impôts et taxes payés, les retombées économiques, ainsi que leur part dans la population canadienne.

Il n'en reste pas moins que les communautés francophones contribuent de manière importante, au même titre que les autres composantes de la société canadienne, à l'économie et aux finances publiques. Une analyse exhaustive de cette contribution mériterait d'être réalisée afin d'éclairer les décisions futures en matière d'investissements publics.

En attendant, le PALO et les investissements fédéraux doivent prendre en considération cette dimension et faire en sorte que les francophones reçoivent leur juste part des services et des investissements publics destinés à l'ensemble de la population canadienne. C'est aussi une façon d'atteindre l'égalité réelle.

Trop souvent, le PALO et les initiatives qui y sont rassemblées constituent les uniques mesures positives prévues par les institutions fédérales à l'endroit des communautés francophones en situation minoritaire. Plusieurs institutions n'ont pas encore développé le réflexe de prendre des mesures pour qu'un programme ou une enveloppe d'application générale comporte soit un volet permettant spécifiquement aux communautés francophones et acadiennes d'en bénéficier, soit des critères suffisamment inclusifs pour leur permettre d'y accéder.



Le PALO du point de vue des contribuables

- PALO 2023-2028 : 4,1 G$ sur cinq ans
- Population de langue française en situation minoritaire : 2,8 millions de personnes[34]
- Investissements/personne : 293 $ par an ou 1 464 $ pour cinq ans
- Impôt sur le revenu des particuliers (total) : 234,3 G$ (2024-2025)[35]
- Impôt sur le revenu des francophones vivant en situation minoritaire (5 % de la population) : 11,7 G$ (2024-2025)
- Impôt sur le revenu/francophone : 4 178,57 $

En plus de reconnaître l'apport des francophones à la société canadienne, investir de manière ambitieuse dans des communautés francophones et acadiennes fortes contribue à affirmer le caractère distinctif du Canada en tant que pays bilingue, tout en renforçant son attractivité auprès des investisseurs et des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.

[34] À noter que les fonds du Plan d'action pour les langues officielles couvrent également la minorité linguistique anglophone du Québec, et non uniquement les francophones.

[35] Rapport financier annuel du gouvernement du Canada. Exercice 2024-2025. https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-financier-annuel/2025.html

PLANIFIER LA CROISSANCE

VIVRE EN FRANÇAIS PARTOUT AU CANADA

En contexte minoritaire, la capacité à faire société est limitée par l'attraction qu'exerce la langue de la majorité et la disponibilité des institutions en français[36].

En modernisant la *Loi sur les langues officielles*, le Parlement a décidé d'agir pour freiner le déclin du français et rétablir le poids démographique des francophones à ce qu'il était en 1971. Ces objectifs s'étendent à l'un des instruments stratégiques et financiers de mise en œuvre de la *Loi* qu'est le Plan d'action pour les langues officielles. Mais l'ambition réelle demeure de créer les conditions pour que les francophones puissent vivre et s'épanouir en français dans toutes les régions du Canada. Or, comme le rappellent Éric Forgues et Josée Guignard Noël, c'est avant tout la vitalité linguistique d'une communauté qui garantira son attrait[37]. Il est donc crucial de renforcer la capacité de vivre en français dans chaque région du Canada et dans chaque sphère de la société, et de créer les conditions favorables à la transmission linguistique d'une génération à l'autre – que ce soit par le biais des familles, des écoles, ou des centres communautaires.

En contexte minoritaire, la vitalité des communautés et la capacité des personnes à vivre en français dépendent largement de la présence d'organismes et d'institutions solides. Ce sont ces organismes et institutions qui rendent les services accessibles et créent des environnements propices à la transmission et promotion de la langue. Leur existence contribue aussi à rendre les espaces de la minorité plus attrayants que ceux de la majorité, et à lutter contre l'assimilation[38]. Ils permettent aussi d'attirer et de retenir de nouvelles populations.

Les besoins grandissants des communautés

Comme le requiert la nouvelle *Loi sur les langues officielles,* le gouvernement fédéral a adopté en 2024 une politique en matière d'immigration francophone, et celle-ci commence à porter fruit.

[36] Éric Forgues et Josée Guignard Noël, « Hors Québec, le français a reculé partout au Canada depuis 1971. Quelles stratégies adopter ? », *The Conversation*, 17 octobre 2024.
[37] Ibid.
[38] Ibid.

Les nouvelles cibles en matière d'immigration francophone permettent d'envisager le renversement du déclin démographique inscrit, comme objectif, dans la *Loi* en 2023. Comme indiqué plus haut, la francophonie canadienne pourrait accueillir de 180 000 à 200 000 francophones au cours des cinq prochaines années, notamment grâce à l'atteinte éventuelle de la cible de 12 % de résidents permanents et résidentes permanentes d'expression française d'ici 2029.

> Cette croissance exercera toutefois de nouvelles pressions sur des communautés francophones et acadiennes dont les infrastructures, les institutions et les services en français peinent depuis longtemps à répondre à la demande. Investir dans leurs capacités, c'est maximiser les conditions de réussite des personnes immigrantes francophones qui choisissent de s'établir à l'extérieur du Québec.

L'accès à des services de santé en français, de la périnatalité aux services aux aînés et aînées, est notamment une condition de rétention des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes dans les communautés.

Dans certaines régions du pays comme l'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique ou le Yukon, on assiste à la création de nouvelles communautés francophones en périphérie des grands centres. Ces communautés ne sont pas desservies par les structures communautaires actuelles ni les institutions essentielles à leur vitalité. Le prochain plan d'action doit prendre en considération les réalités propres aux différentes communautés, notamment la croissance et diversification de la population, le coût de la vie, et les distances géographiques.

Les investissements gouvernementaux doivent aussi générer des effets directs sur le terrain, là où sont les francophones aujourd'hui et là où ils seront demain. Les communautés devraient en outre être parties prenantes dans l'établissement des priorités régionales, la conception et la livraison des programmes, ainsi que l'évaluation de leurs impacts.

L'avenir des organismes communautaires : vers des institutions plus fortes

Dans un contexte de rationalisation budgétaire et alors que certains organismes ne sont pas en mesure de remplir leur mandat par manque de capacités financières, de ressources humaines ou de besoins communautaires changeants, des mises en commun de services, des fusions ou de nouvelles façons de concevoir la prestation des services peuvent s'avérer nécessaires. Mais s'engager dans un tel processus exige de l'encadrement juridique, une planification solide, un accompagnement expert, des personnes dédiées et donc de l'appui financier.

Le prochain PALO devrait comprendre une nouvelle enveloppe spécifiquement conçue pour appuyer le renforcement des organisations, afin d'assurer la présence d'institutions fortes qui desservent les communautés, dans toutes les régions du pays.



DES INVESTISSEMENTS DURABLES POUR DES RETOMBÉES MESURABLES ET TANGIBLES :

les conditions d'un Plan d'action gagnant pour les communautés

L'ASYMÉTRIE, LA CLÉ DE LA RÉUSSITE

Le sondage de la FCFA, cité plus haut, démontre des écarts sectoriels et régionaux majeurs, notamment dans le financement. Ainsi, à taille comparable, **les organismes du secteur des arts, de la culture et du patrimoine reçoivent 16,2 % de moins de financement fédéral que la moyenne des organismes sondés.** Le secteur de la culture compte aussi parmi ceux où la part d'organismes en déficit est la plus élevée, des déficits qui pourraient notamment s'expliquer par un manque de financement pour assurer la prestation de services.

Les organismes au service de populations en situation de vulnérabilité expriment aussi des besoins budgétaires plus élevés que la moyenne. C'est notamment le cas dans le secteur de la justice, chez les organismes représentant les femmes, ou au niveau des organismes en immigration et diversité ethnoculturelle.

L'atteinte de l'égalité réelle passe par la reconnaissance de la diversité des réalités démographiques, territoriales, institutionnelles et organisationnelles des communautés francophones en milieu minoritaire, telle que prévue dans la LLO. Les réalités et besoins du terrain ne sont pas identiques à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario ou au Nunavut. L'asymétrie doit notamment permettre de corriger les écarts et de renforcer les capacités institutionnelles de chaque communauté. Adopter une approche différenciée doit se traduire par des changements concrets dans les programmes fédéraux et la façon dont ils sont gérés, en adaptant les mécanismes de financement, les critères d'admissibilité,

ainsi que les exigences administratives et de reddition de comptes.

Le financement de base pour tous et dans tous les ministères

Les investissements du PALO 2023-2028 ont permis des bonifications de 10 à 25 % du financement de base de nombreux organismes. Cette mesure leur a permis un certain rattrapage face à l'inflation postpandémique et, donc, de mener leurs opérations dans de meilleures conditions. Mais ces fonds n'ont évidemment pas touché les organismes qui ne bénéficiaient pas a priori d'un financement de base, c'est-à-dire ceux financés principalement par projet. Or, les services et activités créés par le biais de financement par projet ont tendance à s'interrompre lorsque se termine l'appui financier.

Tout organisme qui reçoit des fonds des institutions fédérales devrait pouvoir compter sur du financement de base pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et assurer l'efficacité de ses services à la communauté et leur viabilité, d'autant plus que le gouvernement fédéral compte sur eux pour la prestation des services à la population. Ce financement de base doit être pluriannuel, indexé et prévisible; il doit permettre aux organismes et institutions communautaires une planification de leurs ressources humaines et leur assurer les moyens minimaux de s'acquitter de leur mission et de répondre aux attentes des francophones. Cela passe aussi par un choix clair : privilégier un financement bonifié à la programmation plutôt que la multiplication des financements par projet, une pratique qui fragilise les organismes et les éloigne souvent de leur mandat premier[39].

De même, si plusieurs ministères assurent du financement de base dans le cadre du Plan d'action, il ne s'agit pas d'une pratique uniforme. Pour les mêmes raisons de prévisibilité, de stabilité et d'efficience, l'ensemble des ministères partenaires du PALO devraient offrir ce type de financement à leurs bénéficiaires, en particulier Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), Santé Canada (SC), et Emploi et Développement social Canada (EDSC).

[39] Le financement par projet force les organismes à se réinventer constamment, à faire de la gymnastique pour « cadrer avec les critères de programme », et ne permet pas de recruter et maintenir leurs ressources humaines, qui doivent souvent être mises à pied à la fin d'un projet. Ce roulement de personnel fragilise à la longue le réseau, qui perd son plus précieux atout - ses gens.

Le prochain PALO doit notamment :

- accroître la part des investissements destinés directement aux communautés et aux organismes sur le terrain afin de mieux arrimer les ressources des différents ordres de gouvernement et les besoins exprimés localement;
- mobiliser un plus grand nombre d'institutions fédérales dont les mandats ont un impact direct sur la vitalité des communautés et de leurs institutions, notamment en matière de langue, de culture, d'éducation, de santé, de justice, d'emploi et d'immigration;
- prévoir des mécanismes de collaboration interministérielle bonifiés pour répondre aux enjeux horizontaux, dont le rétablissement et l'accroissement du poids démographique de la francophonie et la promotion du français sur l'ensemble du territoire.

Une gestion « par, pour et avec » les francophones

La gestion des fonds publics « par, pour et avec » les francophones, et en fonction de leurs besoins et priorités, constitue un levier essentiel de l'autonomie, de la vitalité et du développement durable de nos communautés. C'est aussi un moyen de progresser vers l'égalité réelle en permettant aux communautés de prendre part de façon effective aux décisions qui façonnent leur développement.

Les organismes ne sont pas uniquement des prestataires de services ou des tierces parties gouvernementales; ils connaissent les réalités de leurs communautés, leurs lacunes en matière de services, leurs ressources et leurs priorités. Leur participation doit donc dépasser la simple consultation et se traduire par une capacité réelle d'influencer les décisions et les ressources qui concernent leur avenir. Quant aux organismes dits bilingues, ils n'offrent bien souvent qu'un service en français de façade – quand ils le font – sans comprendre les besoins ni les enjeux réels des communautés.

Les fonds d'habilitation accordés précédemment démontrent l'efficacité de l' « approche intermédiaire », en partenariat avec un organisme national, notamment pour l'identification des besoins des communautés et l'allégement de la lourdeur administrative pour les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Dans ce contexte, les organismes deviennent de véritables partenaires de la mise en œuvre des priorités gouvernementales, tout en renforçant leurs capacités à définir leurs priorités et à planifier leur avenir.

Les indicateurs et les cibles

La demande n'est pas nouvelle : sans cibles ni indicateurs de performance, il est impossible d'évaluer les écarts, de noter les progrès, de dégager les manques, et donc de s'assurer de la progression vers l'égalité réelle du français

et de l'anglais. Fixer des indicateurs et des cibles, c'est faire preuve de bonne gestion, d'efficacité et de gouvernance transparente. Les indicateurs doivent permettre de mesurer les changements qui comptent pour les communautés. Le nombre de projets financés ou de services offerts est utile, mais l'information ne suffit pas pour évaluer si les francophones sont plus à même de vivre en français.

Avec les indicateurs et les cibles viennent la collecte de données et leur analyse, des éléments indispensables à la prise de mesures concrètes, tel que prescrit par la *Loi sur les langues officielles*.

La FCFA réitère les besoins des communautés francophones et acadiennes en matière :

- d'établissement de cibles et d'indicateurs clairs de vitalité communautaire;
- de mise en place d'une étude d'impact formelle des initiatives du PALO afin d'évaluer leur contribution à la progression vers l'égalité réelle;
- d'amélioration de la collecte, de l'accessibilité et de la diffusion de données sur les communautés francophones en situation minoritaire;
- de publication régulière de rapports sur les investissements, les résultats et impacts obtenus et les écarts persistants.

CINQ PRIORITÉS POUR LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

Pour répondre aux écarts persistants, appuyer le rattrapage des communautés francophones et acadiennes en termes de démographie et de vitalité et favoriser la croissance de celles-ci, le Plan d'action pour les langues officielles 2028-2033 doit permettre aux Canadiens et aux Canadiennes qui le souhaitent de vivre en français partout au pays et de participer pleinement à la société canadienne. La FCFA propose que le Plan soit articulé autour de cinq grandes priorités :

1. Investir dans les chantiers qui conditionnent la vitalité à long terme

Le contexte dans lequel évoluent les communautés francophones et acadiennes a bien changé depuis 2023, et cette transformation se poursuivra et s'accentuera au cours des prochaines années.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'arrivée prévue de près de 200 000 immigrantes et immigrants au cours des cinq prochaines années démultipliera la demande de services dans tous les domaines (services d'accueil, d'établissement et d'intégration, éducation, culture, santé, justice, logement, infrastructures, etc.). À cela, il faut ajouter les écarts restant à combler en éducation et en apprentissage, depuis la petite enfance jusqu'au postsecondaire et au développement des compétences, non formel et informel, tout au long de la vie.

Les enjeux émergents liés à la technologie, en particulier l'intelligence artificielle, exigent également des investissements importants pour s'assurer que les communautés francophones et acadiennes ne prennent pas de retard dans ce domaine et que l'IA, au Canada, se développe en prenant en compte les spécificités culturelles francophones.

La LLO modernisée nécessite par ailleurs la mise en place d'initiatives particulières de promotion et de protection du français partout au Canada.

Enfin, dans un contexte où le Canada cherche à diversifier ses relations internationales, il doit créer les conditions pour que la francophonie canadienne développe et maintienne des initiatives structurantes sur la scène internationale, en particulier dans l'espace francophone.

La FCFA recommande de concentrer les investissements du prochain Plan d'action dans les secteurs où les besoins sont les plus pressants et structurants pour l'avenir :

a. Continuum de l'éducation et de l'apprentissage en français

Les investissements doivent garantir aux ayants droit, apprenants et apprenantes francophones un accès effectif, avec équivalence réelle, à l'éducation en français dès la petite enfance, jusqu'au postsecondaire, en favorisant également leur capacité d'acquérir des compétences dans des contextes non formels et informels tout au long de la vie. Ils doivent également permettre d'élargir les occasions d'apprentissage du français langue première ou langue seconde tout au long de la vie pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent, que ce soit dans des établissements scolaires ou par le biais d'organismes communautaires tels les regroupements jeunesses ou de parents.

b. Culture, promotion, valorisation et protection du français

Les enveloppes devraient contribuer à renforcer la présence et le statut du français partout au Canada et dans tous les secteurs, comme la justice et la santé, afin d'en faire un moteur de cohésion, de vitalité et de fierté collective. Des financements structurants devraient également être prévus pour financer la création artistique et la diffusion culturelle francophone au pays, la valorisation du français dans l'espace public et la collaboration entre francophones du Québec et des communautés francophones et acadiennes.

c. Immigration francophone, établissement et vivre-ensemble

Les investissements doivent être arrimés aux projections de croissance au cours des prochaines années. Ils devraient viser à renforcer la promotion, le recrutement, l'accueil, l'intégration, et surtout la rétention des personnes immigrantes francophones, que leur statut de résidence soit permanent ou temporaire. À cette fin, ils devraient miser sur des services en français de proximité, notamment l'aide à l'emploi, la formation linguistique adaptée, les outils de reconnaissance des compétences acquises avant l'arrivée au Canada, ainsi que les initiatives favorisant l'inclusion et le développement du sentiment d'appartenance dans les communautés francophones en situation minoritaire.

d. Services en français offerts dans les provinces et territoires

Les investissements devraient renforcer l'accès aux services en français offerts dans les provinces et territoires pour assurer une vitalité à long terme des communautés francophones et acadiennes. Le secteur de la santé et des services sociaux est particulièrement prioritaire en ce sens.

e. Infrastructures

Les investissements du Plan d'action devraient permettre la construction de nouvelles infrastructures communautaires, culturelles et éducatives, moderniser les infrastructures vieillissantes et soutenir l'accès au logement dans les communautés francophones et acadiennes, particulièrement pour les personnes immigrantes.

f. Intelligence artificielle et découvrabilité

Les enveloppes doivent assurer la pleine participation de la francophonie et de la population francophone aux initiatives canadiennes en intelligence artificielle et accroître la visibilité des contenus culturels, scientifiques et journalistiques francophones sur le web.

g. Commerce, diplomatie et rayonnement international

Les initiatives à ce chapitre doivent permettre de diversifier les liens économiques, culturels, scientifiques et diplomatiques du Canada avec l'espace francophone, en habilitant nos organismes, institutions et entreprises à renforcer leurs partenariats à l'international, contribuant ainsi à créer de la richesse durable au pays.

2. L'approche différenciée pour répondre aux besoins du terrain

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* reconnaît la diversité des régimes linguistiques au pays. Dans une logique d'asymétrie cohérente avec la *Loi*, il est important de prévoir dans le prochain PALO une enveloppe souple permettant d'appuyer les priorités identifiées par chaque communauté francophone en situation minoritaire et par chaque grand secteur de développement de la francophonie. Cela permettra de répondre à des priorités qui échappent souvent aux réflexions horizontales pancanadiennes, mais qui sont tout aussi importantes pour la vitalité communautaire.

a. Création de fonds stratégiques asymétriques

Ces enveloppes doivent notamment répondre aux grandes priorités identifiées par chacune des 12 communautés francophones et acadiennes provinciales et territoriales, en tenant compte de leur situation démographique, géographique et institutionnelle. La FCFA propose **la création d'un fonds stratégique asymétrique pour répondre à des problématiques propres à chaque province et territoire**, notamment

celles des petites communautés francophones et acadiennes[40]. Un autre fonds stratégique appuierait les priorités additionnelles des secteurs de développement des communautés. Enfin, cette enveloppe devrait être assortie de critères flexibles au niveau de l'attribution et de l'utilisation.

b. La collecte de données sur les communautés

Pour la FCFA, l'égalité réelle entre les deux langues officielles présuppose que les politiques publiques et les investissements produisent des résultats observables pour les communautés. Cela requiert des données fiables pour cerner les besoins, mesurer les écarts, orienter les mesures positives et en évaluer les retombées[41].

Pour cette raison, une enveloppe doit être consacrée à la collecte et l'analyse de données sur les communautés francophones en situation minoritaire et à la production et la diffusion de la recherche en français, pour documenter le rétablissement et l'accroissement du poids démographique des francophones, les pénuries de main-d'oeuvre ou encore la reconnaissance des acquis. Ce fonds doit aussi permettre de renforcer la collaboration interministérielle et intergouvernementale.

3. Des organismes solides au service des communautés

Tel qu'indiqué plus haut, les organismes et institutions francophones sont au cœur de la vitalité des communautés. À plusieurs endroits, s'il est possible de vivre en français, c'est parce que ces organismes et institutions existent. Leur assurer un financement stable et prévisible, c'est renforcer leur capacité d'agir et d'avoir un impact durable sur le terrain, auprès des individus et des familles qui bénéficient de leurs services et activités. Ce financement de base doit couvrir non seulement les organismes existants, mais aussi ceux de secteurs que l'on peut qualifier d'orphelins. C'est le cas, par exemple, des organismes de préservation du patrimoine et de l'histoire francophone, des médias communautaires, ou encore des organisations de défense des droits des personnes 2ELGBTQIA+ qui sont bien souvent exclus de ces enveloppes.

Il est aussi important que les organismes porte-parole de chaque province et territoire disposent de la marge de manœuvre financière suffisante pour mener à bien leur mandat de représentation, de sensibilisation, de mobilisation et, bien souvent, de fournisseurs de services. Leur financement de base doit refléter cette réalité. Les inégalités de capacités d'une juridiction à l'autre doivent aussi être reconnues et ajustées, tout comme les pressions supplémentaires exercées sur certaines juridictions en croissance. Dans

[40] Voir en annexe pour plus de détails sur les problématiques vécues dans les provinces et territoires.

[41] Pour plus détails sur les besoins de données probantes pour les communautés, voir le mémoire de la FCFA sur la recherche en français présenté au comité permanent de la science et de la recherche, https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/451/SRSR/Brief/BR14248394/br-external/FederationDesCommunautesFrancophonesEtAcadienneDuCanada-f.pdf

les petites communautés, les organismes qui assurent le maintien de l'écosystème francophone doivent pouvoir compter sur un financement de base incompressible, peu importe la taille de la population desservie.

Cela doit s'accompagner de processus de demandes et de reddition de comptes simplifiés, ainsi que de moyens pour réaliser une bonne évaluation des impacts. Un fonds d'innovation permettrait quant à lui de soutenir la transformation des structures communautaires afin qu'elles répondent mieux aux besoins de la francophonie de demain.

Ce fonds devrait notamment prendre en considération l'obligation pour les organismes communautaires de disposer de capacités de représentation, d'analyse et de coordination. En effet, une grande partie des services de proximité nécessaires à la rétention des francophones relève des provinces et territoires. Les organismes doivent être outillés pour travailler avec eux afin de faire avancer le développement des services en français.

Enfin, une enveloppe distincte permettrait de favoriser la collaboration et l'innovation entre les conseils scolaires de langue française.

4. Reconduire les sommes historiques du dernier Plan d'action pour les langues officielles

Le PALO actuel représente une enveloppe globale de 4,1 milliards de dollars et combine des initiatives reconduites du Plan précédent (2018-2023) et de nouvelles initiatives réparties en quatre piliers. L'ensemble compte plus de 82 initiatives, dont 33 nouvelles enveloppes créées pour la période 2023-2028.

L**a FCFA recommande de reconduire la grande majorité de ces montants, afin qu'ils constituent la nouvelle base historique sur laquelle construire la stratégie fédérale en matière de langues officielles**. Toutefois, cette recommandation s'accompagne d'un bémol : si certaines enveloppes ont fait leurs preuves et produit des impacts importants qu'il faut maintenir ou bonifier, d'autres enveloppes, en revanche, ne répondent pas aux besoins; les fonds qui y figurent devraient être réorientés vers de nouveaux objectifs.

La reconduction des sommes du PALO 2023-2028 doit enfin s'accompagner d'une indexation au coût de la vie. Durant les cinq années visées par le Plan, l'inflation cumulée totale s'est élevée à 15 %. À l'horizon 2033, cette inflation cumulée totale pourrait atteindre entre 25 % et 29 %. Il est indispensable que le prochain Plan d'action prenne en considération ce facteur pour garantir la prestation optimale des programmes.

5. Une lentille francophone pour les programmes fédéraux nationaux

Le soutien aux communautés francophones et acadiennes ne peut reposer uniquement sur le Plan d'action, et ce dernier ne devrait pas être perçu comme l'unique outil pour mettre en œuvre les obligations de la

partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Au-delà des sommes dédiées au PALO, les communautés francophones et acadiennes demandent que les programmes fédéraux incluent des enveloppes destinées à produire des retombées spécifiquement pour les communautés francophones en situation minoritaire selon le principe du « par, pour et avec les communautés », en privilégiant l'approche intermédiaire.

Alternativement, ces programmes pourraient inclure des critères d'attribution inclusifs et représentatifs des réalités des communautés.

> Intégrer la lentille francophone dans la conception, la mise en œuvre, la promotion, et l'évaluation des programmes fédéraux, c'est avant tout mettre en œuvre les obligations de la partie VII de la *Loi*, en prenant des mesures positives concrètes pour assurer la vitalité des communautés minoritaires et l'égalité réelle entre le français et l'anglais.

Cette démarche ne doit pas être conçue comme une couche administrative supplémentaire, mais comme un moyen d'améliorer la pertinence, l'accessibilité et l'efficacité des initiatives fédérales. Il ne s'agit pas non plus de transformer chaque programme en initiative de langues officielles, mais plutôt de permettre aux institutions fédérales de s'assurer que leurs investissements comportent une dimension permettant de contribuer concrètement à la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

Cette proposition ne signifie pas non plus l'ajout de financement supplémentaire à ces programmes ou que ces fonds doivent être réservés aux francophones. Elle vise à garantir que des critères équitables et adaptés aux besoins des communautés francophones et acadiennes soient appliqués pour leur permettre de bénéficier effectivement des investissements nationaux conçus pour soutenir l'ensemble de la population canadienne.

Par exemple, 650 millions de dollars, soit 5 % des 13 milliards $ prévus pour le logement (Maisons Canada) au cours des cinq prochaines années devraient bénéficier directement aux francophones et à leurs communautés.

Dans la même veine, les jeunes francophones devraient pouvoir tirer des retombées des quelque 33 millions de dollars investis par année pour les aider à décrocher un emploi, soit 5 % des enveloppes destinées à appuyer les jeunes Canadiennes et Canadiens dans ce domaine. Un calcul semblable devrait s'appliquer aux grandes enveloppes fédérales pour les infrastructures, le développement des compétences, le développement économique et les exportations, ou encore les investissements en défense qui auront un

impact sur les communautés francophones nordiques[42], la santé, les centres de la petite enfance, la recherche, et bien plus.

Les programmes à destination des femmes canadiennes ne prennent pas non plus en considération la réalité spécifique des femmes francophones. L'application d'une lentille francophone au *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* permettrait de bonifier de près de 2 millions $ par année le financement de projet pour les femmes francophones en situation minoritaire.

Le gouvernement fédéral investit chaque année des centaines de millions de dollars dans les fonds de recherche et de développement des compétences. L'utilisation de la lentille francophone permettrait de mobiliser plusieurs millions de dollars pour améliorer les compétences des francophones en situation minoritaire et faciliter leur insertion socioprofessionnelle, créant des impacts positifs directs sur la vitalité des communautés.

La *Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle du Canada : l'IA pour tous* doit également inclure des dispositions en faveur des communautés francophones et acadiennes, que ce soit par le biais de l'Initiative régionale en matière d'intelligence artificielle, l'*Initiative nationale en littératie en IA* ou des autres investissements ou programmes dans le domaine.

[42] Le Canada prévoit investir 40 G$ dans son plan pour défendre, développer et transformer le Nord pour la création d'infrastructures et d'installations communautaires pour notamment accueillir les militaires et leurs familles. Parmi eux, des familles francophones auront besoin d'accéder à des centres de la petite enfance, à des écoles, à des services publics et à des institutions francophones.



INVESTISSEMENTS DEMANDÉS : EN CHIFFRES

Le tableau suivant traduit les priorités énoncées plus haut en un portrait budgétaire réaliste pour soutenir une action fédérale cohérente, prévisible et adaptée aux besoins de la francophonie canadienne.

Priorités	Financement supplémentaire demandé
1. Chantiers de vitalité francophone	**3,2 G$**
a) Continuum de l'éducation et de l'apprentissage en français	**1,19 G$**
Accès aux garderies en français	23 M$
Éducation – Français langue première[43]	531 M$
Éducation – Français langue seconde[44]	150 M$
Appui au postsecondaire	335 M$
Recherche, développement et reconnaissance des compétences	142 M$
Autres enveloppes – Initiatives en arts et culture dans le continuum en éducation et tout au long de la vie	14 M$

[43] Pour plus de détails sur la demande du secteur FL1, consulter la documentation de la FNCSF.

[44] Les besoins du secteur FL2 n'ont pas été chiffrés dans le cadre de l'exercice de collecte de données de la FCFA. Les demandes de l'organisme Canadian Parents for French figurent cependant dans la section 1g) du présent tableau, dans la section « Promotion de la langue et de la culture auprès de la majorité ».

b) Culture, promotion et protection du français	**357 M$**
Collaboration de la société civile du Québec et de la francophonie canadienne	50 M$
Promotion des droits linguistiques des francophones	36 M$
Fonds d'appui aux médias communautaires	36 M$
Appui à la recherche en français	200 M$
Promotion de la langue et de la culture auprès de la majorité	35 M$
c) Immigration, établissement et vivre-ensemble	**280 M$**
Promotion et recrutement à l'international	50 M$
Continuum des services en immigration	175 M$
Collaboration avec les provinces et territoires	25 M$
Fonds pour le vivre-ensemble dans les communautés	30 M$
d) Services en français offerts par les provinces et territoires	**186,4 M$**
Services en français dans les provinces et territoires	50 M$
Santé et services sociaux	136,4 M$
e) Infrastructures	**1,04 G$**
Infrastructures communautaires et culturelles	500 M$
Infrastructures scolaires	250 M$

Infrastructures petite enfance	270 M$
Fonds de développement des capacités en matière d'infrastructures et de logement dans les communautés francophones et acadiennes	25 M$
f) IA et découvrabilité des contenus culturels francophones	**103 M$**
Fonds de développement de l'IA en francophonie	63 M$
Fonds d'appui à la découvrabilité des contenus francophones	40 M$
g) Commerce, diplomatie et rayonnement international	**75 M$**
Fonds d'appui au commerce interprovincial et international francophone	25 M$
Fonds d'appui à l'internationalisation (diplomatie culturelle, citoyenne et scientifique)	50 M$
2. Approche différenciée	**330 M$**
a) Fonds stratégiques asymétriques	**280 M$**
Fonds stratégique pour appuyer les priorités additionnelles et propres à chaque province et territoire	210 M$
Fonds stratégique pour appuyer les priorités additionnelles des secteurs de développement des communautés	70 M$
b) Collecte de données sur les communautés francophones et acadiennes	**50 M$**
3. Organismes solides	**275 M$**
a) Financement de base des organismes francophones	**235 M$**

Appui aux organismes existants	172,5 M$
Appui aux organismes « orphelins »	30 M$
Appui au renforcement du mandat des organismes porte-parole	32,5 M$
b) Fonds d'innovation communautaire	**40 M$**
TOTAL – Nouveaux investissements 2028-2033	**3,8 G$**
4. Reconduction et indexation des sommes du PALO 2023-2028	**4,7 G$**
5. Application d'une lentille francophone dans des programmes fédéraux existants	

CONCLUSION

Nous terminons ce mémoire là où nous l'avons commencé : avec l'accueil imminent, par le Canada, du 21e Sommet de la Francophonie en 2028. Nous voudrons, alors, montrer au monde entier que la francophonie contribue au caractère distinctif de ce pays et qu'elle est l'un des piliers de sa souveraineté. Or, la dualité linguistique canadienne dont notre pays est si fier est une réalité parce que des collectivités parlant le français et vivant dans cette langue existent dans toutes les régions. Ces collectivités sont un immense potentiel pour le pays, mais un potentiel qui demeure largement sous-exploité.

Le prochain Plan d'action pour les langues officielles doit aller au-delà du maintien du statu quo actuel et devenir un instrument de développement durable des communautés et de progression vers l'égalité réelle. L'atteinte des cibles en immigration francophone contribuera au rétablissement du poids démographique de nos communautés à condition de pouvoir intégrer adéquatement ces nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes en leur assurant logement, emploi, établissements scolaires et services. Il faut donc des investissements suffisants, qui tiennent compte de l'inflation, ainsi que des financements prévisibles et stables, pour assurer l'offre de services en français et maintenir l'expertise d'une main-d'oeuvre qualifiée. L'égalité réelle exige aussi que les communautés participent aux décisions, qu'elles définissent leurs priorités et qu'elles contribuent à la conception et à la mise en œuvre des initiatives qui les concernent.



Au-delà des sommes consacrées au prochain Plan d'action pour les langues officielles, il est important pour nos communautés que le gouvernement fédéral évite les bris de services à l'échéance de l'actuel PALO 2023-2028. Les programmes qui seront reconduits ou créés doivent être normés et prêts à être déployés au 1er avril 2028, afin d'éviter une fragilisation supplémentaire de notre réseau, comme nous l'avons vécu lors de transitions passées entre deux itérations du PALO.

En outre, le gouvernement fédéral doit assurer une application pleine et entière de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans l'ensemble de ses institutions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor doit exercer un leadership central afin que tous les ministères, qu'ils soient ou non partenaires du Plan d'action, réservent des enveloppes dédiées à la progression vers l'égalité des langues officielles et contribuent à la vitalité des communautés francophones et acadiennes au pays. Nous recommandons à cette fin :

- la nomination d'une ou d'un sous-ministre délégué dont le seul mandat serait de veiller à l'application des obligations en matière de langues officielles;
- l'entrée en vigueur d'un règlement robuste pour la mise en œuvre de la partie VII de la LLO;
- l'adoption d'une directive rendant obligatoire l'application d'une lentille francophone à toute nouvelle initiative ou décision structurante des institutions fédérales;
- le développement d'un cadre d'imputabilité de la haute gestion.

ANNEXE : LES PRIORITÉS RÉGIONALES IDENTIFIÉES DANS CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

Alberta	• Renforcement du réseau régional et du développement communautaire. • Développement d'espaces communautaires francophones. • Développement du continuum en éducation et capacités de formation. • Promotion, visibilité et accès à la francophonie albertaine. • Développement et renforcement des capacités. • Renforcement du financement des secteurs communautaires sous-financés, dont le patrimoine et l'histoire, les médias communautaires, le développement des compétences et l'appui aux populations vulnérables.
Colombie-Britannique	• Initiatives de lutte contre le racisme et initiatives pour l'inclusion de la diversité des publics dans les communautés francophones. • Initiative novatrice pour répondre aux besoins pour une population francophone dispersée et en manque criant de services en français. • Rattrapage en infrastructures scolaires et en petite enfance.

Île-du-Prince-Édouard	• Soutien à la rétention et à l'intégration durable de l'immigration francophone. • Consolidation des infrastructures communautaires multifonctionnelles, particulièrement les centres scolaires communautaires. • Renforcement de l'accès aux services en français, particulièrement en santé et en petite enfance. • Soutien au recrutement et à la rétention de la main-d'oeuvre bilingue. • Valorisation du patrimoine acadien et francophone insulaire. • Développement de mécanismes de financement tenant compte des coûts fixes associés aux petites communautés. • Renforcement des capacités institutionnelles des organismes francophones.
Manitoba	• Partenariat fédéral en appui à la mise en œuvre de la stratégie pour faire du Manitoba une province véritablement bilingue. • Déploiement d'un fonds d'innovation communautaire fondé sur le modèle d'impact collectif de la Société de la francophonie manitobaine. • Renforcement du continuum en éducation, incluant le développement de la main-d'oeuvre. • Accès à la santé et aux services sociaux en français. • Appui à la rétention des personnes immigrantes francophones. • Fonds d'urgence et d'équité pour le logement communautaire et transitoire. • Soutien à la découvrabilité des contenus francophones auprès des diffuseurs communautaires et des médias communautaires.

Nouveau-Brunswick	• Fonds pour l'accès aux services en santé en français. • Fonds pour l'immigration francophone et le développement régional. • Fonds pour le rayonnement culturel et les médias acadiens. • Fonds pour les infrastructures et espaces communautaires francophones. • Fonds pour accroître le nombre de places en service de garde d'enfants et renforcer le continuum en éducation. • Fonds pour l'intelligence artificielle et l'innovation numérique en français. • Fonds pour la découvrabilité des contenus acadiens. • Fonds de dotation pour l'Université de Moncton. • Fonds pour l'autonomie institutionnelle et gouvernance acadienne (parmi les priorités ressorties des états généraux de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2026).
Nouvelle-Écosse	• Fonds Santé, familles, et services sociaux. • Fonds pour une stratégie de recrutement et de rétention des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes francophones. • Augmentation de l'offre dans le continuum en éducation de la petite enfance au postsecondaire. • Fonds de développement spécial de l'Université Ste-Anne. • Fonds acadien d'innovation numérique et d'IA. • Fonds de développement économique acadien. • Fonds de création et de rayonnement culturel pour renforcer l'écosystème culturel acadien.

Nunavut

- Infrastructures communautaires, scolaires et logements :
  - Maison de la francophonie d'Iqaluit et développement de logements communautaires.
  - Assurer des espaces scolaires adaptés à la croissance des effectifs et aux besoins des familles.
  - Anticiper les besoins liés aux investissements militaires annoncés au Nunavut : des infrastructures et des services en français essentiels pour accueillir et retenir les effectifs et leurs familles.
- Services en français et vitalité culturelle :
  - Soutenir la mise en place du Centre de navigation des services en français pour faciliter l'accueil, l'orientation et l'accès aux services pour les francophones.
  - Assurer un financement durable de la culture, renforcer la construction identitaire, la transmission linguistique et le sentiment d'appartenance des jeunes.
- Appui au postsecondaire :
  - Soutenir les médias communautaires francophones, essentiels à l'information et à la vitalité de la communauté.
- Coût de la vie et capacité d'action des organismes :
  - Indexer les financements aux coûts réels du Nunavut : logement, transport, alimentation et fonctionnement (subventions pour le logement et adaptation des programmes fédéraux aux surcoûts et aux contraintes propres aux communautés nordiques).
- Immigration francophone adaptée au Nunavut :
  - Mettre en place une voie d'immigration francophone tenant compte des réalités culturelles, économiques et linguistiques du territoire.
  - Financer l'accueil, l'établissement et l'intégration durable, dans le respect des Inuit, de leur langue et de leur culture.

Ontario	• Mise en œuvre des recommandations du Livre blanc des États généraux sur la francophonie ontarienne.
Saskatchewan	• Maintenir et augmenter les initiatives pour le Mieux vivre ensemble. • Renforcer l'utilisation du savoir des aînés dans l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants. • Renforcement du réseau des régions et des organismes sectoriels du développement communautaire. • Développement et rénovation d'espaces communautaires francophones, incluant une Maison de la francophonie. • Développement et renforcement des capacités et compétences. • Renforcement du financement des secteurs communautaires sous-financés, dont le patrimoine et l'histoire, les médias communautaires, le développement des compétences et l'appui aux populations vulnérables. • Promotion, visibilité et valorisation de la communauté fransaskoise. • Développement du continuum en éducation – préscolaire, scolaire, postsecondaire (places, infrastructures et élargissement des capacités de formation).
Terre-Neuve-et-Labrador	• Développement des services directs en petite enfance. • Investissements dans les infrastructures communautaires. • Appui au postsecondaire en français. • Bonification des financements pour le secteur jeunesse.

Territoires du Nord-Ouest	• Logements et infrastructures scolaires et communautaires. • Initiative pour augmenter la capacité d'accueil et d'intégration des communautés et favoriser la régionalisation de l'immigration francophone.
Yukon	• Infrastructures : campus communautaire postsecondaire. • Appui au postsecondaire. • Bonification pour la promotion, le recrutement et les services en immigration (Communautés francophones accueillantes et Réseaux en immigration francophone). • Fonds pour les sociétés d'histoire. • Financement pour les aînés et aînées.



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

FCFA.CA